

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de l'intervention publique de la mairesse de Lac-Mégantic, M^{me} Colette Roy Laroche, ainsi que l'ancien curé de cette paroisse, M. Steve Lemay, qui demandent aux partis politiques fédéraux de s'engager à accélérer la construction d'une voie de contournement ferroviaire pour que les trains cessent de traverser cette ville qui a été victime d'une catastrophe ferroviaire sans précédent, le 6 juillet 2013;

QUE l'Assemblée nationale prenne acte également de l'étude de faisabilité en cours, à frais partagés entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, pour l'établissement d'une voie de contournement;

QUE, sous réserve du résultat de cette étude, l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral d'y donner suite en exécution de sa compétence en matière de transport ferroviaire.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 29 SEPTEMBRE 2015.

Québec, ce trentième jour d'octobre 2015




MICHEL BONSAINT
Secrétaire général de l'Assemblée nationale